

Champ de Mars
Auto-École



Agrément : E 10 077 18180



www.autoecolechampdemars.fr



Permis **BOITE AUTO** 13h de conduite 1 accompagnement conduite

- > Évaluation (offerte si signature contrat)
- > Frais de démarches administratives (inscription)
- > Livre de code
- > Cours de code collectif (Forfait six mois renouvelable)
- > Livret d'apprentissage
- > Digibadge (caution de 10€)
- > Fournitures pédagogiques

8 5 0 € TTC
13h de conduite
avec* ou sans code

* hors coûts des droits d'accès à l'examen
théorique par le prestataire

Retrouvez les prestations hors formule au verso du document.

PRESTATIONS HORS FORMULE

- > Frais de démarches administratives (inscription) ou frais de changement de catégorie
- > Forfait code collectif (6 mois)
- > Évaluation statique
- > Évaluation dynamique
- > Heure de conduite semaine de 9h à 17h
- > Heure de conduite de 17h à 20h et samedi
- > Livret d'apprentissage
- > Livre de code
- > Livre de vérifications véhicule
- > Fournitures
- > Accès code en ligne
- > Leçon simulateur
- > Digibadge
- > Leçon de code
- > Stage code 4 jours
- > Passerelle 7h de formation boîte automatique et manuelle
- > Frais de démarche ANTS pour la délivrance du permis

90 €
550 €
55 €
65 €
55 €
65 €
5 €
15 €
10 €
50 €
50 €
45 €
10 €
15 €
450 €
350 €
30 €

EN CAS D'ÉCHEC À L'EXAMEN PRATIQUE
55 €

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À L'INSCRIPTION

- > Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité.
- > Photocopie recto-verso du permis de conduire, si le candidat en possède déjà un.
- > Photocopie de la J.A.P.D. (journée du citoyen) pour les 17-25 ans ou convocation.
- > ASSR2 ou ASR si vous êtes né(e) après le 31/12/1987.
- > 4 e-photos permis de conduire avec votre signature numérique.
- > Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

POUR LES MINEURS OU PERSONNES HÉBERGÉES

- > Photocopie recto-verso de la carte d'identité en cours de validité des parents ou du représentant légal.
- > Attestation d'hébergement.
- > Photocopie de l'attestation de recensement (pour les 16-17 ans).

RÈGLEMENT

500 € à l'inscription

500 € à la 1^{ère} heure de conduite

Le solde obligatoire à la 10^e heure de conduite.

Toute formation doit obligatoirement être réglée avant le passage de l'examen pratique.

HORAIRES DU CODE

Mardi : 15h à 18h
Mercredi : 14h à 20h
Jeudi : 15h à 20h
Vendredi : 15h à 19h
Samedi : 14h à 15h



www.autoecolechampdemars.fr

facebook

Centre de Formation des Conducteurs

2 rue Berthier - 77140 Nemours - Tél : 01 64 28 14 72

Agrément préfectoral formation des conducteurs : E 10 077 18180 / Agrément de formation professionnelle : 11 770 550177